

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12276**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence : Licence Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

136g Langues étrangères appliquées au tourisme, au commerce international, aux affaires, à la documentation ; Interprétariat et traduction

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités associées au diplôme se situent au niveau de :

- fonctions qui comportent des dimensions de travail en équipe, nécessitant néanmoins une autonomie (entreprises du secteur privé, collectivités territoriales, ONG, en France ou à l'étranger (niveau cadre moyen).
- fonctions de traducteurs, de conseillers à l'export ou à l'import, d'évaluateurs de nouveaux marchés dans un pays étranger (secteurs : industrie, commerce, transports).

Dans les deux langues étudiées, être capable :

- de comprendre des textes écrits, journalistiques, techniques.
- de travailler sans outil particulier un document écrit, oral ou audiovisuel dans le cadre de la traduction, de la synthèse de documents, etc.
- de fournir une traduction écrite avec des outils bibliographiques : dictionnaire, grammaire, internet, etc.
- de commenter ou de résumer un document audiovisuel. - de comprendre un interlocuteur étranger et d'utiliser les nouvelles technologies dans les deux langues.
- de replacer un document dans le contexte interculturel.
- de présenter une entreprise, et ses produits ou prestations.
- de décoder les publicités des entreprises ou organismes étrangers concurrents.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur tertiaire (traduction de documents, rapports sur documents en langue étrangère, métiers de l'import - export, métiers nécessitant la connaissance des langues, de l'économie et du mode de vie de pays étrangers,

Collectivités territoriales dans les domaines de la coopération européenne et internationale,

O.N.G., organismes internationaux

Assistant à l'export

Commercial à l'international

Fonctionnaire d'organismes d'intégration européenne sur concours

### Codes des fiches ROME les plus proches :

M1707 : Stratégie commerciale

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

##### Conditions d'accès :

Inscription de plein droit en 1ère année pour les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation nationale. Pour l'accès aux différents niveaux, possibilité d'une validation d'acquis (études, expériences professionnelles ou acquis personnels).

Deux langues au choix (Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Grec moderne, Italien, Portugais, Russe) + une 3ème langue facultative, maîtrise de l'outil informatique, maîtrise de l'analyse du discours.

##### La formation se déroule sur 6 semestres. La certification s'obtient après une évaluation portant sur les champs suivants :

- \* Langue A : (Morphosyntaxe, Traduction, Compréhension, Expression écrite et orale) 1 ECUE par semestre x 5 semestres  
Civilisation de la langue A : (Géographie, Histoire, Economie, Médias, Culture, Modes de vie) : 1 ECUE par semestre x 5 semestres
- \* Langue B : (Morphosyntaxe, Traduction, Compréhension, Expression écrite et orale) 1 ECUE par semestre x 5 semestres  
Civilisation de la langue B : (Géographie, Histoire, Economie, Médias, Culture, Modes de vie) : 1 ECUE par semestre x 5 semestres
- \* 3ème langue (enseignement pour non spécialiste) ou renforcement de Langue B si celle-ci est l'Arabe, le Chinois, le Grec Moderne, le Portugais ou le Russe : 5 semestres
- \* Tronc commun (culture générale, méthodologie, droit constitutionnel, droit privé)
- \* Outils méthodologiques (Projet Professionnel Personnalisé Informatique)
- \* Pré-professionalisation (management, problèmes économiques contemporains, outils comptables et financiers, sciences du langage, géopolitique, contrats et responsabilité civile, problèmes économiques internationaux, intervention de professionnels
- \* Enseignement optionnel

\* Stage à l'étranger et mémoire.

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. Les enseignements sont compensables à l'intérieur d'un semestre et à l'intérieur d'une année. Par semestre, la compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients (art 28 de l'arrêté du 23 avril 2002). A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE), sauf pour les parcours de LEA pour lesquels des notes minimum sont requises dans les 2 langues. Par année universitaire, il y a compensation annuelle entre la note du semestre 1 et la note du semestre 2. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. Un diplôme obtenu par compensation confère la totalité des crédits européens prévus pour le diplôme.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		10% de professionnels et 90% d'enseignants-chercheurs.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP.
Par expérience dispositif VAE	X		10% de professionnels et 90% d'enseignants-chercheurs.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30/04/2002.

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30/04/2002.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

[http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie\\_Stats.htm](http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm)

**Autres sources d'information :**

Université Paul Valéry

**Lieu(x) de certification :**

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Montpellier

**Historique de la certification :**

Arrêté du 22 juillet 2008.